

Apposer ici le tampon de l'organisateur

ATTESTATION "ANNULATION INTERRUPTION" ET DOMMAGES AUX BAGAGES

DECLARATION DE SINISTRE [Contrat n°120098] "ANNEXE 11ter"

Gagnez du temps ! effectuez votre déclaration en ligne à
<https://indemnisation.mondial-assistance.fr>

OPTIONS « ANNULATION DE VOYAGE- INTERRUPTION DE SEJOUR » ET « DOMMAGES AUX BAGAGES »

Identité du déclarant :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Identité de la victime ou des victimes

Nom : Prénom :
Adresse :
Date du sinistre (de l'annulation ; de l'interruption ou des dommages subis par les bagages) :
Lieu du sinistre :
Déclaration succincte :

Nature du sinistre :
▼
Cocher la case concernée

Pièces justificatives à la déclaration

Règle générale : l'assuré doit, par des attestations, factures, ordonnances, certificats ou autres documents adéquats, prouver à l'assureur le bien-fondé de l'indemnité réclamée.

Fournir systématiquement : Copie du bulletin d'inscription + factures + dans tous les cas, les justificatifs indiqués ci-après (se reporter aux notices descriptives « Dispositions en cas de sinistre » pour les autres justificatifs à fournir selon la nature de l'événement à l'origine du sinistre)

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION

ANNULATION	- la confirmation de réservation des prestations assurées, - le cas échéant, le document officiel précisant le lien de parenté avec la personne à l'origine de l'annulation (copie du livret de famille, certificat de concubinage,...), - un R.I.B., - après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de Mondial Assistance.
INTERRUPTION	- les factures de l'Organisme habilité du Voyage, - un R.I.B., - les originaux des titres de transport retour non utilisés et utilisés , - la référence du dossier pour lequel l'Assuré a obtenu l'accord d'interrompre le séjour par Mondial Assistance, ou - l'attestation d'intervention d'un autre assureur précisant le motif de l'intervention, - après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de Mondial Assistance.

BAGAGES Fournir systématiquement : l'original du Constat d'Irrégularité Bagages (P.I.R.) établi par le service Bagages de la Société de transport, ainsi que le ticket original d'enregistrement du (des) bagage(s) concerné(s),

Nature du dommage	Pièces à fournir
Perte	les factures d'achat originales des <i>Biens garantis</i> disparus.
Vol	- le dépôt de plainte circonstancié établi auprès des autorités de police les plus proches du lieu du délit - les factures d'achat originales des <i>Biens garantis</i> , - les photos et attestations d'estimation certifiées par un expert agréé lorsqu'il s'agit de bijoux, montres, perles, pierres précieuses et objet façonnés avec du métal précieux.
Destruction totale ou partielle	- le témoignage écrit de l'accompagnateur ou d'un tiers et/ou un certificat médical si le dommage s'est produit lors d'un <i>Accident corporel</i> de l'Assuré, - la facture des réparations du <i>Bien garanti</i> détérioré accompagné de la copie de la facture d'achat de ce <i>Bien garanti</i> . Ou - le certificat d'un professionnel attestant du caractère irréparable du <i>Bien garanti</i> détérioré accompagné de la facture d'achat originale de ce <i>Bien garanti</i> . - attestation écrite de l'entreprise concernée.

Attestation du vendeur concernant l'assurance « Annulation / Interruption »

Rubrique :	Montant en euros TTC (à compléter)
- Prix de vente du séjour + cotisation assurance annulation- interruption.....	=
-Prix de l'assurance annulation - interruption de séjour.....	=
-Montant réglé par l'acheteur à la date d'annulation du séjour y-compris coti. ass.. anul.int..	=
-Montant remboursé par le vendeur à l'acheteur en fonction des conditions de paiement prévues au contrat de vente et des conditions d'annulation figurant sur la notice d'information préalable.....	=
-Montant restant à charge de l'acheteur ou montant des frais d'annulation.....	

Fait le
La victime

Fait le
Le vendeur

Si vous ne faites pas votre déclaration en ligne, vous pouvez transmettre votre déclaration par mail à : svc.reglementassistance@mondial-assistance.fr, ou adresser le dossier à : Mondial Assistance – Service Relations Clientèle – Tour Gallieni II - 36 avenue du Général de Gaulle - 93175 Bagnolet cedex